



Les résidences
de l'Orléanais
O P H d' O r l é a n a i s

NOUVEAU

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du bouclier logement

conférence de presse

3 février 2012

1^{er} janvier 2012 :
Lancement du bouclier logement .

Pour que le montant consacré au logement reste supportable pour les seniors disposant de revenus modestes, Olivier Carré, président des résidences de l'Orléanais, Député du Loiret a proposé au Conseil d'Administration des résidences de l'Orléanais, OPH d'Orléans la mise en place d'un nouveau dispositif de modération des loyers dit « bouclier logement » en faveur des locataires de l'organisme de plus de 62 ans occupant au plus un T2.

Cette mesure découlant de la loi Molle (loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) de 2009 s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale de l'organisme.

Le principe :

Le loyer sans les charges et après déduction de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) est bloqué pendant un an à 20% des ressources mensuelles du locataire concerné.

Les locataires concernés à ce jour ont reçu fin janvier leur avis d'échéance sur lequel apparaît une nouvelle ligne intitulée «bouclier logement» mentionnant le montant de la prise en charge de l'organisme.

La moyenne de cette prise en charge s'élève à 50 €. Le montant s'échelonne entre 3 € et 150 €.

A ce jour, une centaine de locataires des résidences de l'Orléanais est concernée par cette mesure.

Les résidences de l'Orléanais, OPH d'Orléans est le 1^{er} bailleur à mettre en application cette mesure innovante de modération des loyers.

La date d'application de cette mesure est le 1^{er} janvier 2012.

Contact presse :
Anne du Rusquec
06 88 38 66 02

anne.durusquec@residences-orleanais.fr

Exemple d'avis d'échéance :

RESIDENCES DE L'ORLEANAIS
16 AVENUE DE LA MOUILLERE BP 8119 45081 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02-38-41-49-00 - Fax 02-38-56-56-49

AVIS D'ÉCHÉANCE
Période du 01.01.2012 au 31.01.2012
Le 26 Janvier 2012

45100 ORLEANS

Références à rappeler sur toute correspondance

Contrat : L
Module :
Trésorerie Générale : 11

| LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE | MONTANT |
|--------------------------|---------------|
| Module : | |
| LOYER PRINCIPAL CONVNT | 333,05 |
| BOUCLIER LOGEMENT | -50,53 |
| PROVISION EAU FROIDE IND | 10,76 |
| PROVISION CHARGES | 38,64 |
| PROV ORDURES MENAGERES | 9,17 |
| Module : | |
| PROVISION CHARGES | 0,32 |
| TOTAL DE LA PÉRIODE | 341,41 |

TALON DÉTACHABLE VALANT RELEVÉ D'IDENTITÉ LOCATAIRE

